

Lacanau - Sur les bords de la mer, un marin peut-être ?

Mairie de Lacanau - Canton de Castelnaud

Procès verbal

L'an mil huit cent trente trois et le vingt cinq février, nous maire de la commune de Lacanau, d'après le rapport à nous fait par monsieur gatian, lieutenant de douanes à cheval, lequel nous a déclaré avoir trouvé un cadavre d'homme sur les bords de la mer en faisant sa jonction; nous y sommes transporté accompagné des sieurs françois freichinet et pierre coulary du lieu de thalaris susdite commune, et étant arrivés sur les lieux à onze heures du matin, avons aperçu ledit cadavre mort, ayant un pantalon de drap noir, une capote bleue de marin également de drap et une paire de bôtes aux pieds; nous n'avons pu le reconnaître vu que les traits de sa figure n'étoient pas réguliers, et l'ayant retiré de là pour le transporter plus haut, nous l'avons visité et examiné plus attentivement et n'avons trouvé aucune blessure ni contusion sur son corps et d'après la puanteur et l'infection qui s'exalait de son dit cadavre, nous avons jugé qu'il y avait environ un mois qu'il s'était noyé : et de suite ayant fait une fosse non loin de là, l'avons enseveli. De tout quoi avons dressé le présent procès verbal que nous avons enregistré et avons signé; les dits freichinet et coulary ont déclaré ne savoir signer. Fait à la mairie de lacanau les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le maire Hostens

4 M 222

